LE POINT EN RECHERCHE

Juillet 2010 Série socio-économique 10-012

Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001 : Numéro 6 — Conditions de logement et profil des Canadiens âgés de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à la parole ou la communication

INTRODUCTION

Le présent numéro du *Point en recherche* fait partie d'une série produite dans le cadre d'une recherche de la SCHL portant sur les conditions de logement et les caractéristiques des Canadiens ayant une incapacité. Il dresse le profil des personnes ayant déclaré avoir une incapacité liée à la parole ou la communication. Les données servant à la recherche sont tirées de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2001. Cette enquête est la plus importante réalisée au Canada sur les personnes ayant une incapacité. Elle nous renseigne sur la prévalence et la gravité de certains types d'incapacité, sur l'utilisation d'aides et les besoins insatisfaits dans ce domaine, et sur la participation à différentes activités du quotidien.

DÉFINITIONS

Population ayant une incapacité étudiée dans le présent numéro

Le présent numéro du *Point en recherche* porte uniquement sur la population âgée de 15 ans ou plus. Les données présentées ici et dans les numéros subséquents de cette série sont différentes de celles du premier numéro. En effet, ces dernières sont fondées sur le Recensement de 2001 et se distinguent nettement de celles de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2001 sous l'angle de l'identification des personnes ayant une incapacité. Selon les estimations de l'EPLA de 2001, le nombre de personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité serait inférieur de 945 000 à celui établi grâce au Recensement de 2001. Cet écart s'explique par les réponses données : certaines personnes ayant dit « oui » aux questions du recensement sur les incapacités ont répondu « non » aux questions plus détaillées portant sur des types précis d'incapacité intégrées au formulaire de l'EPLA de 2001. L'écart est également attribuable aux différences de couverture géographique : contrairement à l'EPLA de 2001, le Recensement de 2001 vise les habitants des territoires et les membres des communautés des Premières nations.

Incapacité et EPLA de 2001

L'EPLA de 2001 comporte des questions concernant des aspects précis de la vie quotidienne pour lesquels le répondant peut éprouver des difficultés permanentes. Dix types d'incapacité sont visés par l'Enquête, auxquels s'ajoute une catégorie « inconnue » : les voici[1] :

- Mobilité
- Agilité
- Vision
- Ouïe
- Parole ou communication

[1] La nature de l'incapacité est inconnue lorsque la personne interviewée a dit « oui » aux questions générales sur les limitations d'activités, mais a répondu « non » aux questions sur la nature de l'incapacité qui ont suivi.

Canada

SCHL CMHC
AU CŒUR DE L'HABITATION

- Déficience intellectuelle
- Apprentissage
- Mémoire
- Troubles émotifs ou psychologiques
- Douleur

L'EPLA de 2001 envisage l'incapacité sous trois angles : le type ou les types d'incapacité déclarés; le nombre d'incapacités indiqué par le répondant; et la gravité (indice fondé sur la nature et l'intensité des incapacités déclarées).

Incapacité liée à la parole ou la communication

L'EPLA de 2001 définit une personne ayant des troubles de la parole ou de la communication comme une personne ayant de la difficulté à parler ou à se faire comprendre lorsqu'elle parle.

Besoins impérieux en matière de logement

On dit d'un ménage[2] qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement s'il n'occupe pas un logement acceptable ou s'il ne dispose pas d'un revenu suffisant pour avoir accès à un tel logement. On considère qu'un logement est acceptable s'il est de qualité convenable, de taille convenable et de prix abordable.

- Un logement est de qualité convenable si, de l'avis des occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures.
- Un logement est de taille convenable si le nombre de chambres est suffisant, compte tenu de la taille et de la composition du ménage, au sens des définitions figurant dans la Norme nationale d'occupation (NNO)[3].
- Un logement est abordable si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu avant impôt[4].

On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille ou abordabilité) et si 30 % de son revenu total avant impôt serait insuffisant pour payer le loyer médian des logements acceptables (répondant aux trois normes) situés dans sa localité.

Lorsqu'il est question des besoins impérieux en matière de logement, les données sur les ménages ne tiennent pas compte des ménages agricoles, des ménages faisant partie d'une bande et des ménages vivant dans les réserves (le recensement ne recueillant pas de données sur les frais de logement de ces ménages), des ménages ayant un revenu inférieur ou égal à zéro, ni des ménages dont les frais de logement sont supérieurs ou égaux à leur revenu.

RÉSULTATS

Personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à la parole ou la communication

On estime que 356 300 personnes ayant une incapacité (10,6 %) ont des troubles de la parole ou de la communication (voir le tableau 1).

Le pourcentage des personnes ayant des troubles de la parole ou de la communication varie selon les provinces. Le plus élevé s'observe au Québec (environ 13 %) et le plus faible, en Alberta (9 %). (Voir le tableau 2).

---

[2] Par ménage, on entend un ménage privé. Les personnes résidant dans un logement collectif (voir le *Dictionnaire du recensement de 2001*, nº 92-378-XIF au catalogue, pages 213-217) sont, par définition, exclues.

[3] Selon la NNO, « suffisamment de chambres » signifie une chambre par couple d'adultes; par personne seule de 18 ans ou plus faisant partie du ménage; par couple d'enfants de même sexe âgés de moins de 18 ans; et par fille ou garçon additionnel dans la famille, sauf s'il y a deux enfants de sexe opposé âgés de moins de cinq ans, qui peuvent alors partager la même chambre. Un ménage composé d'une personne seule peut occuper un studio (c'est-à-dire un logement sans chambre distincte).

[4] Par frais de logement, on entend :

- pour les locataires, le loyer ainsi que les paiements effectués pour l'électricité, le combustible, l'eau et les autres services municipaux;
- pour les propriétaires, les versements hypothécaires (principal et intérêt), l'impôt foncier et, s'il y a lieu, les charges de copropriété, ainsi que les paiements effectués pour l'électricité, le combustible, l'eau et les autres services municipaux. Les frais liés à l'entretien et aux réparations sont exclus.

Les données sur le revenu recueillies lors du Recensement de 2001 sont celles de l'année civile ayant précédé le Recensement (2000 dans le cas présent), tandis que les données sur les frais de logement sont celles de 2001.

Tableau 1 Nombre et pourcentage de personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage, selon le type d'incapacité, 2001

	Nombre	(%)*
Incapacités, tous types confondus	**3 352 300**	**100,0**
Ouie	1 013 700	30,2
Vision	**586 800**	**17,5**
Parole ou communication	356 300	10,6
Mobilité ou agilité	**2 692 800**	**80,3**
Douleur	2 332 300	69,6
Apprentissage	**442 000**	**13,2**
Mémoire	414 900	12,4
Déficience intellectuelle	**117 000**	**3,5**
Troubles émotifs ou psychologiques	517 700	15,4
Nature inconnue	**94 400**	**2,8**

*La somme des pourcentages dépasse 100 % puisque les personnes peuvent déclarer plus d'une incapacité.
Source : EPLA de 2001

Tableau 2 Nombre et pourcentage de personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à la parole ou la communication, Canada et provinces, 2001

Région	Personnes âgées de 15 ans ou plus		% ayant des troubles de la parole ou de la communication
	ayant une incapacité, quelle qu'elle soit	ayant des troubles de la parole ou de la communication	
CANADA	3 352 300	356 300	10,6
Terre-Neuve-et-Labrador	57 500	6 400	11,1
Île-du-Prince-Édouard	17 500	1 700	9,7
Nouvelle-Écosse	144 300	14 600	10,1
Nouveau-Brunswick	97 500	9 800	10,1
Québec	560 100	71 100	12,7
Ontario	1 413 900	149 900	10,6
Manitoba	133 400	14 700	11,0
Saskatchewan	110 100	11 800	10,7
Alberta	320 200	27 300	8,5
Colombie-Britannique	497 700	49 100	9,9

Source : EPLA de 2001

Âge et sexe

Les personnes ayant une incapacité liée à la parole ou la communication sont généralement plus jeunes que celles ayant une incapacité, quelle qu'elle soit; elles ont en moyenne 54 ans, comparativement à 59 ans dans l'ensemble de la population déclarant une incapacité. Les femmes ayant une incapacité liée à la parole ou la communication sont un peu plus âgées (60 ans en moyenne) que les hommes (58 ans).

Dans l'ensemble de la population ayant une incapacité, la proportion d'individus ayant des troubles de la parole ou de la communication est plus importante chez les hommes que chez les femmes (13 %, par rapport à 9 %), et ce, dans tous les groupes d'âge. L'écart le plus marqué s'observe chez les personnes de 15 à 24 ans (26 %, contre 19 %). (Voir le tableau 3.)

En général, le taux d'incapacité liée à la parole ou la communication diminue avec l'âge. Une seule exception : il est plus haut chez les hommes de 65 ans ou plus que chez ceux de 45 à 64 ans.

Tableau 3 Nombre et pourcentage de personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à la parole ou la communication, selon le sexe et le groupe d'âge, 2001

Sexe	Groupe d'âge	Personnes âgées de 15 ans ou plus		% ayant des troubles de la parole ou de la communication
		ayant une incapacité, quelle qu'elle soit	ayant des troubles de la parole ou de la communication	
Les deux sexes	15 ans ou plus	3 352 300	356 300	10,6
	De 15 à 24 ans	148 000	33 200	22,4
	De 25 à 44 ans	618 300	91 300	14,8
	De 45 à 64 ans	1 162 700	110 700	9,5
	65 ans ou plus	1 423 200	121 200	8,5
Hommes	15 ans ou plus	1 487 800	187 000	12,6
	De 15 à 24 ans	73 000	19 300	26,4
	De 25 à 44 ans	283 900	47 700	16,8
	De 45 à 64 ans	541 400	52 300	9,7
	65 ans ou plus	589 500	67 700	11,5
Femmes	15 ans ou plus	1 864 500	169 300	9,1
	De 15 à 24 ans	75 000	13 900	18,5
	De 25 à 44 ans	334 400	43 500	13,0
	De 45 à 64 ans	621 300	58 300	9,4
	65 ans ou plus	833 700	53 500	6,4

Source : EPLA de 2001

Gravité de l'incapacité

Environ 83 % des personnes ayant déclaré une incapacité liée à la parole ou la communication ont une incapacité grave ou très grave, comparativement à 41 % de celles déclarant une incapacité, quelle qu'elle soit.

En examinant ces données en fonction de l'âge, c'est chez les personnes âgées de 15 à 24 ans que la différence est la plus marquée. Dans ce groupe, 69 % des personnes ayant une incapacité liée à la parole ou la communication ont une incapacité grave ou très grave, tandis que la proportion s'établit à 30 % chez celles ayant une incapacité, quelle qu'elle soit.

Tableau 4 Nombre et pourcentage de personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité, quelle qu'elle soit, ou ayant des troubles de la parole ou de la communication, selon la gravité de l'incapacité, 2001

Gravité de l'incapacité	Personnes âgées de 15 ans ou plus			
	ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		ayant des troubles de la parole ou de la communication	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Toutes incapacités confondues	3 352 300	100,0	356 300	100,0
Légère	1 134 800	33,9	15 600	4,4
Modérée	838 800	25,0	46 600	13,1
Grave	903 500	27,0	112 100	31,5
Très grave	475 100	14,2	182 000	51,1

Source : EPLA de 2001

Caractéristiques du logement des personnes ayant une incapacité liée à la parole ou la communication et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement

Au pays, 18 % des personnes âgées de 15 ans ou plus ayant des troubles de la parole ou de la communication vivent dans un ménage aux prises avec des besoins impérieux en matière de logement; c'est environ le double de la proportion enregistrée dans la population sans incapacité, à savoir 9 % (voir le tableau 5). Le pourcentage varie d'une province à l'autre; le plus faible est observé au Nouveau-Brunswick (13 %) et le plus élevé, en Colombie-Britannique (25 %).

Milieux urbain et rural

Chez les personnes ayant des troubles de la parole ou de la communication, la probabilité de faire partie d'un ménage en situation de besoins impérieux atteint 20 % dans les agglomérations urbaines et 13 % en régions rurales.

Mode d'occupation du logement

Plus d'un tiers (34 %) des personnes ayant des troubles de la parole ou de la communication et vivant dans un logement locatif éprouvent des besoins impérieux, comparativement à 9 % des personnes ayant des troubles de la parole ou de la

Tableau 5 Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité, Canada et provinces, 2001

Région	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
	ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		ayant des troubles de la parole ou de la communication		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Canada	563 900	16,8	65 400	18,4	1 757 000	9,1
Terre-Neuve-et-Labrador	10 700	18,5	900	14,1	35 900	10,3
Île-du-Prince-Édouard	2 500	14,5	400	23,5	6 600	7,8
Nouvelle-Écosse	25 100	17,4	3 300	22,6	55 000	9,6
Nouveau-Brunswick	11 700	12,0	1 300	13,3	31 800	6,7
Québec	89 200	15,9	9 200	12,9	376 300	7,4
Ontario	247 800	17,5	29 200	19,5	772 900	10,5
Manitoba	17 300	13,0	2 700	18,4	40 600	6,6
Saskatchewan	12 400	11,3	2 100	17,8	31 100	6,4
Alberta	45 100	14,1	4 000	14,7	124 800	7,1
Colombie-Britannique	102 000	20,5	12 300	25,1	282 100	11,2

Source : EPLA de 2001

Tableau 6 Nombre et pourcentage des personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et le mode d'occupation du logement, 2001

Mode d'occupation du logement	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
	ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		ayant des troubles de la parole ou de la communication		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Canada – Ensemble des logements	563 900	16,8	65 400	18,4	1 757 000	9,1
Logement appartenant à un membre de la famille	202 300	8,9	20 300	9,0	673 500	4,8
Logement locatif	361 600	33,6	45 100	34,2	1 083 400	21,1

Source : EPLA de 2001

communication et résidant dans une propriété appartenant à un membre de la famille (voir le tableau 6). De plus, les personnes ayant des troubles de la parole ou de la communication risquent davantage d'éprouver des besoins impérieux que les personnes sans incapacité (34 % contre 21 % pour les locataires et 9 % contre 4,8 % pour les propriétaires).

Caractéristiques démographiques et socio-économiques des personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à la parole ou la communication et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement

Âge et sexe

La proportion d'hommes ayant des troubles de la parole ou de la communication et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux est un peu plus élevée que celle des femmes (51 %, comparativement à 49 %). Le scénario est toutefois différent chez les personnes déclarant une incapacité, quelle qu'elle soit, et éprouvant de tels besoins (38 % sont des hommes; 62 % sont des femmes) et chez celles sans incapacité (42 % sont des hommes; 58 % sont des femmes).

Dans les ménages en situation de besoins impérieux en matière de logement, 8 % des personnes ayant des troubles de la parole ou de la communication sont âgées de 15 à 24 ans; les proportions équivalentes sont de 5 % chez les personnes ayant une incapacité, quelle qu'elle soit, et de 22 % chez celles sans incapacité (voir le tableau 7).

Tableau 7 Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité, le sexe et le groupe d'âge, 2001

Sexe	Groupe d'âge	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
		ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		ayant des troubles de la parole ou de la communication		sans incapacité	
		(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Les deux sexes	15 ans ou plus	563 900	100,0	65 400	100,0	1 757 000	100,0
	De 15 à 24 ans	26 500	4,7	5 500	8,4	386 100	22,0
	De 25 à 44 ans	120 700	21,4	20 800	31,8	755 200	43,0
	De 45 à 64 ans	199 200	35,3	20 400	31,2	402 000	22,9
	65 ans ou plus	217 500	38,6	18 700	28,6	213 700	12,2
Hommes	15 ans ou plus	211 800	100,0	33 400	100,0	745 100	100,0
	De 15 à 24 ans	11 500	5,4	3 300	9,9	182 200	24,5
	De 25 à 44 ans	51 900	24,5	11 200	33,5	317 200	42,6
	De 45 à 64 ans	90 300	42,6	9 400	28,1	181 200	24,3
	65 ans ou plus	58 100	27,4	9 700	29,0	64 600	8,7
Femmes	15 ans ou plus	352 000	100,0	32 000	100,0	1 011 800	100,0
	De 15 à 24 ans	15 100	4,3	2 300	7,2	204 000	20,2
	De 25 à 44 ans	68 700	19,5	9 600	30,0	438 000	43,3
	De 45 à 64 ans	108 900	30,9	11 000	34,4	220 800	21,8
	65 ans ou plus	159 400	45,3	9 100	28,4	149 100	14,7

Source : EPLA de 2001

Tableau 8 Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et leur situation dans le ménage, 2001

Situation des particuliers dans le ménage	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
	ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		ayant des troubles de la parole ou de la communication		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Situation des particuliers dans le ménage, toutes situations confondues	563 900	100,0	65 400	100,0	1 757 000	100,0
Personnes seules	261 900	46,4	23 900	36,5	370 300	21,1
Personnes hors famille vivant avec d'autres personnes	38 500	6,8	4 400	6,7	125 800	7,2
Familles monoparentales	89 300	15,8	11 500	17,6	407 400	23,2
Couples sans enfants	103 200	18,3	14 600	22,3	241 000	13,7
Couples avec enfants	70 900	12,6	10 900	16,7	612 300	34,8

Source : EPLA de 2001

Les hommes déclarant une incapacité liée à la parole ou la communication et éprouvant des besoins impérieux sont généralement plus jeunes que les femmes : 43 % de ces hommes ont moins de 45 ans, comparativement à 37 % des femmes.

Situation des particuliers dans le ménage

Les personnes ayant une incapacité liée à la parole ou la communication et vivant en situation de besoins impérieux risquent davantage de vivre seules (37 %) ou dans un ménage sans enfants (22 %) que les personnes sans incapacité qui vivent dans un ménage présentant des besoins impérieux en matière de logement (21 % et 14 %, respectivement) (Voir le tableau 8).

Tableau 9 Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et le statut d'immigrant, 2001

Statut d'immigrant	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
	ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		ayant des troubles de la parole ou de la communication		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Canada – Tous statuts d'immigrant confondus	563 900	100,0	65 400	100,0	1 757 000	100,0
Non-immigrants	426 500	75,6	49 600	75,8	1 106 900	63,0
Immigrants	137 400	24,4	15 900	24,2	650 100	37,0

Source : EPLA de 2001

Statut d'immigrant

Among persons aged 15 and older with a speaking/communicating disability living in a household in core housing need, 24% are immigrants, compared to 37% of persons without disabilities (see Table 9).

Revenu du ménage

Aux fins de la présente analyse, les ménages canadiens comptant au moins une personne de 15 ans ou plus ont été classés selon leur revenu avant impôt et répartis en cinq groupes égaux (quintiles), de la manière suivante :

Revenu très élevé :	**96 936 $ ou plus**
Revenu élevé :	**67 812 $ à 96 935 $**
Revenu intermédiaire :	**46 896 $ à 67 811 $**
Revenu modéré :	**27 418 $ à 46 895 $**
Revenu faible :	**Moins de 27 418 $**

Quelle que soit la situation vis-à-vis de l'incapacité, la grande majorité des personnes éprouvant des besoins impérieux en matière de logement ont un faible revenu : la proportion faisant partie d'un ménage dans le quintile inférieur se situe à 88 % chez les personnes ayant une incapacité liée à la parole ou la communication comparativement à 77 % chez les personnes sans incapacité (Voir l'encadré et le tableau 10).

Tableau 10 Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et le quintile de revenu du ménage, 2001

Quintile de revenu du ménage	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
	ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		ayant des troubles de la parole ou de la communication		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Canada – Tous quintiles de revenu confondus	**563 900**	**100,0**	**65 400**	**100,0**	**1 757 000**	**100,0**
Revenus très élevé, élevé et intermédiaire (46 896 $ ou plus)	*	*	0	0	27 200	1,5
Modéré (de 27 418 $ à 46 895 $)	**59 000**	**10,5**	**7 800**	**11,9**	**383 100**	**21,8**
Revenu faible (moins de 27 418 $)	501 500	88,9	57 600	88,1	1 346 600	76,6

* Données supprimées en raison de la taille de l'échantillon.
Source : EPLA de 2001

Sources de revenu personnel

Parmi la population âgée de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à la parole ou la communication et éprouvant des besoins impérieux en matière de logement, seulement 14 % déclarent des traitements et salaires comme sources de revenu personnel, alors que dans la population sans incapacité, c'est près d'une personne sur deux (48 %).

La plupart des ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement compte au moins un revenu de sources publiques (Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti, prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, prestations d'assurance-emploi, suppléments de revenu accordés par la province, prestations d'aide sociale, etc.). Environ 85 % des personnes ayant des troubles de la parole ou de la communication et éprouvant des besoins impérieux ont des revenus de sources publiques, contre 82 % chez les personnes sans incapacité ayant de tels besoins (voir le tableau 11).

Tableau 11 Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et la source de revenu personnel, 2001

Sources de revenu personnel	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
	ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		ayant des troubles de la parole ou de la communication		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)**	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Canada – Toutes sources de revenu confondues	**563 900**	**100,0**	**65 400**	**100,0**	**1 757 700**	**100,0**
Traitements et salaires	93 800	16,6	9 000	13,8	843 100	48,0
Revenu d'un travail autonome	**20 500**	**3,6**	*	*	**128 400**	**7,3**
Revenu provenant de sources publiques	532 300	94,4	55 600	85,0	1 434 500	81,6
Autre revenu (pension de retraite; dividendes et intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne; pension alimentaire pour enfants ou autre type de pension; bourses d'études; etc.)	**28 500**	**5,1**	**2 800**	**4,3**	**121 100**	**6,9**

* Données supprimées en raison de la taille de l'échantillon.
** La somme des pourcentages dépasse 100 % puisque les personnes peuvent déclarer plus d'une source de revenu.
Source : EPLA de 2001

Tableau 12 Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et le plus haut niveau de scolarité atteint, 2001

Plus haut niveau de scolarité atteint	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
	ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		ayant des troubles de la parole ou de la communication		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Canada – Tous niveaux de scolarité confondus	563 900	100,0	65 400	100,0	1 757 000	100,0
Diplôme d'études secondaires non obtenu	301 700	53,5	37 800	57,8	708 000	40,3
Diplôme d'études secondaires	68 100	12,1	6 000	9,2	247 400	14,1
Diplôme ou certificat d'une école de métiers ou autre diplôme non universitaire	136 400	24,2	14 300	21,9	432 200	24,6
Études universitaires, avec ou sans obtention d'un grade	57 600	10,2	7 400	11,3	369 400	21,0

Source : EPLA de 2001

Niveau de scolarité

Les personnes ayant une incapacité liée à la parole ou la communication et éprouvant des besoins impérieux en matière de logement ont moins de chances d'avoir terminé leurs études secondaires et d'avoir fréquenté une université que les personnes sans incapacité.

Dans le cas des individus en situation de besoins impérieux, 58 % de ceux ayant des troubles de la parole ou de la communication n'ont pas décroché leur diplôme d'études secondaires, comparativement à 40 % chez les personnes sans incapacité (voir le tableau 12). Par ailleurs, seulement 11 % de ces individus déclarent avoir réalisé des études universitaires, contre 21 % chez les personnes sans incapacité.

État de santé

Plus de la moitié (55 %) des personnes qui ont des troubles de la parole ou de la communication et qui vivent dans un ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement considèrent que leur état de santé général est « moyen » ou « mauvais », comparativement à 48 % chez l'ensemble des individus ayant une incapacité, quelle qu'elle soit (voir le tableau 13).

Tableau 13 Personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon le type d'incapacité et l'état de santé général, 2001

État de santé général	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux			
	ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		ayant des troubles de la parole ou de la communication	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Canada – Tous états de santé confondus	563 900	100,0	65 400	100,0
Excellent	21 300	3,8	3 100	4,7
Très bon	92 000	16,3	5 800	8,9
Bon	157 100	27,9	15 900	24,3
Moyen	174 300	30,9	19 100	29,2
Mauvais	95 400	16,9	16 800	25,7
Non déclaré, refus ou ne sait pas	23 900	4,2	4 700	7,2

Source : EPLA de 2001

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

Personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à la parole ou la communication

Caractéristiques générales

- Environ 11 % des Canadiens de 15 ans ou plus ayant une incapacité déclarent des troubles de la parole ou de la communication. La proportion varie toutefois selon les provinces : elle est comprise entre 9 % en Alberta et 13 % au Québec.
- Les hommes ayant une incapacité sont plus susceptibles que les femmes d'avoir une incapacité liée à la parole ou la communication (13 % contre 9 %).

Personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à la parole ou la communication et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement

Caractéristiques du logement

- Environ 18 % des personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à la parole ou la communication vivent dans un ménage aux prises avec des besoins impérieux en matière de logement; c'est environ le double de la proportion enregistrée dans la population sans incapacité, à savoir 9 %. La proportion varie grandement d'une province à l'autre; la plus faible (13 %) est enregistrée au Nouveau-Brunswick et la plus élevée (25 %), en Colombie-Britannique.
- La proportion des personnes ayant des troubles de la parole ou de la communication et vivant dans un ménage locataire présentant des besoins impérieux est plus élevée que dans la population sans incapacité (34 %, contre 21 %).
- Parmi les personnes vivant dans un logement appartenant à un membre de la famille, la probabilité de se retrouver en situation de besoins impérieux est plus élevée pour celles qui déclarent une incapacité liée à la parole ou la communication que pour les personnes sans incapacité (9 %, comparativement à 5 %).

Caractéristiques démographiques et socio-économiques

- Les hommes déclarant une incapacité liée à la parole ou la communication et vivant en situation de besoins impérieux sont généralement plus jeunes que les femmes : 43 % de ces hommes ont moins de 45 ans, comparativement à 37 % des femmes.
- Trente-sept pour cent des personnes ayant des troubles de la parole ou de la communication et éprouvant des besoins impérieux vivent seules, par rapport à 21 % des personnes sans incapacité.
- Vingt-quatre pour cent des personnes de 15 ans ou plus ayant des troubles de la parole ou de la communication sont des immigrants, comparativement à 37 % des personnes sans incapacité.
- Quatre-vingt-huit pour cent des personnes de 15 ans ou plus ayant des troubles de la parole ou de la communication et vivant dans un ménage aux prises avec des besoins impérieux en matière de logement se situent dans le quintile de revenu du ménage avant impôt le plus faible (revenu inférieur à 27 418 $).
- Dans le cas des individus en situation de besoins impérieux, 58 % de ceux ayant des troubles de la parole ou de la communication n'ont pas décroché leur diplôme d'études secondaires, comparativement à 40 % chez les personnes sans incapacité.
- Plus de la moitié (55 %) des personnes qui ont des troubles de la parole ou de la communication et qui vivent dans un ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement considèrent que leur état de santé général est « moyen » ou « mauvais ».

Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001 :
Numéro 6 — Conditions de logement et profil des Canadiens âgés de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à la parole ou la communication

REMERCIEMENTS

La SCHL contribue au financement de la collecte de données sur le logement pour le Recensement du Canada et les enquêtes de Statistique Canada. L'information de Statistique Canada est utilisée avec la permission de l'organisme. Il est interdit aux utilisateurs de reproduire les données et de les rediffuser, telles quelles ou modifiées, à des fins commerciales sans le consentement exprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et, le cas échéant, de Statistique Canada. On peut se renseigner sur l'éventail des données de Statistique Canada auprès des bureaux régionaux de l'organisme, sur son site Web (www.statcan.gc.ca) ou encore par téléphone, en composant, sans frais, le 1-800-263-1136.

Directrice de projet à la SCHL : Janet Kreda

Recherche sur le logement à la SCHL

Aux termes de la partie IX de la ***Loi nationale sur l'habitation,*** le gouvernement du Canada verse des fonds à la SCHL afin de lui permettre de faire de la recherche sur les aspects socio-économiques et techniques du logement et des domaines connexes, et d'en publier et d'en diffuser les résultats.

Le présent feuillet documentaire fait partie d'une série visant à vous informer sur la nature et la portée du programme de recherche de la SCHL.

Pour consulter d'autres feuillets ***Le Point en recherche*** et pour prendre connaissance d'un large éventail de produits d'information, visitez notre site Web au

www.schl.ca

ou communiquez avec la

Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

Téléphone : 1-800-668-2642
Télécopieur : 1-800-245-9274

©2010, Société canadienne d'hypothèques et de logement
Imprimé au Canada
Réalisation : SCHL 02-07-10

Bien que ce produit d'information se fonde sur les connaissances actuelles des experts en habitation, il n'a pour but que d'offrir des renseignements d'ordre général. Les lecteurs assument la responsabilité des mesures ou décisions prises sur la foi des renseignements contenus dans le présent ouvrage. Il revient aux lecteurs de consulter les ressources documentaires pertinentes et les spécialistes du domaine concerné afin de déterminer si, dans leur cas, les renseignements, les matériaux et les techniques sont sécuritaires et conviennent à leurs besoins. La Société canadienne d'hypothèques et de logement se dégage de toute responsabilité relativement aux conséquences résultant de l'utilisation des renseignements, des matériaux et des techniques contenus dans le présent ouvrage.

67044